



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Mantes la Jolie, le 24 novembre 2015

SOUS-PRÉFECTURE DE MANTES LA JOLIE  
BUREAU POLICE GENERALE ET CADRE DE VIE

Affaire suivie par Sylvie HENON

☎ 01 30 92 85 37

Fax 01 30 92 85 22

[sylvie.henon@yvelines.gouv.fr](mailto:sylvie.henon@yvelines.gouv.fr)

2015/ 287

**Compte rendu**  
**Commission de suivi de site**  
**du bassin industriel de Limay/ Gargenville/Porcheville**

Le mardi 05 mai 2015 à 14H30 s'est tenue dans les locaux de la centrale EDF à Porcheville, sous la présidence de Monsieur KALTEMBACHER, chef de l'UT 78 de la DRIEE, la première Commission de suivi de site du bassin industriel de Limay/ Gargenville/ Porcheville mise en place autour des établissements AIR LIQUIDE, ALPA, EDF, FRANCE PLASTIQUE RECYCLAGE, GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, LINDE FRANCE, PCAS, SARP INDUSTRIES, SARP INDUSTRIES BIOCARBURANTS, TOTAL RAFFINAGE FRANCE et VALENE.

Participaient à cette réunion :

- Monsieur Henri KALTEMBACHER, DRIEE/ Chef de l'UT 78
- Madame Marion RAFALOVITCH, DRIEE/ UT 78
- Madame Pauline ARDAINE, DRIEE/ UT 78
- Madame Nathalie NOËL, DRIEE/ UT 78
- Monsieur Didier LETERTRE, DRIEE/ UT 78
- Monsieur Paul LE BIHAN, Maire de PORCHEVILLE
- Monsieur Didier MARTINEZ, Mairie de PORCHEVILLE
- Monsieur Sébastien TOURNE, Mairie d'ISSOU
- Monsieur Jean-Marc RUBANY, Mairie de LIMAY
- Madame Célia DESTREE, Mairie de LIMAY
- Monsieur Pierre-Yves PINCHAUX, Mairie de MEZIERES-SUR-SEINE
- Monsieur Roger KERVAREC, CC Coteaux du Vexin
- Monsieur le Commandant FAUVEAU, SDIS 78
- Monsieur le Lieutenant Eric REGNAUD, SDIS 78
- Monsieur le Capitaine Marc RENZO, SDIS 78
- Madame Pascale GROS-DUBOIS, Ports de PARIS
- Madame Rosalba LAMAS, ALPA
- Monsieur Alexandre GODARD, ALPA
- Monsieur Georges LARIVE, ALPA
- Madame Sylvie LELAIDIER, ALPA
- Monsieur Nicolas PUEBLA, EDF-CPT PORCHEVILLE
- Madame Isabelle MAILLE FERRIERES, EDF-CPT PORCHEVILLE
- Madame Laurence MAGLIANO, EDF-CPT PORCHEVILLE
- Madame Annick BARIZZA, SARP Industries
- Monsieur Philippe DEHAYE, SARP Industries
- Monsieur Bruno DELAVENNE, SARP Industries BIOCARBURANTS

- Monsieur Thierry BOCQUET, AIR LIQUIDE
- Monsieur Jean-Marie DUPONT, AIR LIQUIDE
- Monsieur Philippe PARKER, PCAS
- Monsieur Vincent TESTAUD, PCAS
- Madame Amandine FORTIN, PCAS
- Madame Marie-Catherine COQUIN, FRANCE PLASTIQUES RECYCLAGE
- Monsieur Samir BEHABBAD, FRANCE PLASTIQUES RECYCLAGE
- Monsieur Jérôme ROCHER, TOTAL RAFFINAGE FRANCE
- Monsieur Sylvain ROUSSEL, TOTAL RAFFINAGE FRANCE
- Madame Maria LABEGUERIE, Association Initiatives – CAPESA
- Madame Monique ORY, Association CAPESA
- Monsieur Richard HUGUET, Association AQUEREM
- Madame Corinne DUMONT, Association Yvelines Environnement
- Monsieur Bruno MORIN, Association AIMER

L'ordre du jour est le suivant :

- TOTAL RAFFINAGE FRANCE :
  - Présentation du bilan de l'année 2014 par l'exploitant
  - Actions de l'inspection des installations classées sur ce site - Bilan et perspectives
  - Point d'étape sur la mise en œuvre du PPRT
- CENTRALE EDF :
  - Présentation du bilan de l'année 2014 par l'exploitant
  - Fonctionnement et suites de l'inspection annuelle
  - Point d'étape sur la mise en place des exigences SEVESO
- Approbation du Règlement intérieur (projet ci-joint) et nomination des membres du bureau de la Commission de Suivi de Site

Les présentations ainsi que les rapports d'activités des exploitants sont consultables sur le site de la DRIEE à l'adresse suivante :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/css-inter-entreprises-de-limay-a2113.html>

Monsieur PUEBLA, excuse l'absence de Monsieur TOURET et souhaite la bienvenue aux membres de la CSS dans les locaux d'EDF.

Monsieur KALTEMBACHER prend la parole pour exposer la nouvelle réglementation des commissions de suivi de site puisque la CLIS INTERENTREPRISES est devenue la commission de suivi de site (CSS) du bassin industriel de Limay/Gargenville/Porcheville. Comme le prévoit le décret lors de la première réunion, Monsieur KALTEMBACHER reprend les différents points du règlement intérieur. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Etant donné le nombre élevé de Sociétés présentes dans cette CSS et par conséquent de membres titulaires, il convient de faire procéder à la nomination des membres du bureau ultérieurement par échanges de mail centralisés par la sous-préfecture.

A ce jour, les candidatures retenues sont :

- La DRIEE pour le collège « Administrations et services de l'Etat »

- Monsieur LE BIHAN, Maire de Porcheville pour le collège « des représentants des Collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés »

- Madame LABEGUERIE pour le collège « des représentants des riverains d'installations classées et associations de protection de l'environnement »

- Monsieur GODARD, directeur de la Société « ALPA » pour le collège des exploitants

Les membres du collège des salariés n'ont pas encore élu leur représentant.

L'arrêté préfectoral portant composition du bureau de la CSS n'a donc pas encore été pris.

### **1- Présentation du bilan de l'année 2014 de TOTAL RAFFINAGE FRANCE**

(Voir la présentation)

Monsieur ROCHER nous présente le bilan d'activités de l'année 2014 et souhaite évoquer l'incident de déversement qui s'est produit à Saint Vigor d'Ymonville le 26 mai 2014.

Une importante fuite de pétrole a été constatée sur un pipeline reliant le terminal pétrolier du Havre à la raffinerie de Grandpuits.

Monsieur ROCHER reprend le déroulement des opérations de secours.

### **2- Présentation du bilan de l'inspection des installations classées sur le site de TOTAL RAFFINAGE - Point d'étape sur la mise en œuvre du PPRT**

Par Mesdames Pauline ARDAINE et Nathalie NOEL (Voir la présentation)

Suite à cette présentation, Monsieur LE BIHAN demande à ce que les études réalisées soient transmises pour une diffusion à la CAMY.

Madame LABEGUERIE souhaite également savoir où en est le projet de plaquette d'informations destinée aux riverains. Quand aura lieu la mise en communication ?

Monsieur KALTEMBACHER demande encore un peu de temps, le SIDPC est associé à cette plaquette.

Il demande également à l'exploitant d'organiser des réunions avec les associations.

Monsieur ROCHER en prend note et effectuera une présentation au 3ème trimestre à ce sujet, pour validation.

### **3- Présentation du bilan de l'année 2014 de la centrale EDF**

(Voir la présentation)

Monsieur PUEBLA rappelle le rôle de la centrale de Porcheville qui est la production d'électricité d'appoint lors des pics de consommation en hiver.

Depuis l'an dernier, la centrale est arrêtée de mi avril à mi octobre.

Monsieur PINCHAUX fait remarquer que les 2 grandes cheminées semblent en activité plus souvent que cette période d'hiver.

Monsieur PUEBLA explique que des essais, de requalification de matériel par exemple, sont effectués lors d'une campagne de maintenance.

Monsieur LE BIHAN se dit inquiet par de tels investissements, alors que la fermeture de la centrale est prévue pour 2023.

Monsieur PUEBLA répond que ce sont des choix faits à l'époque, étant donné le rôle important que jouait alors la centrale. La réglementation a depuis évolué et posé des limites environnementales (notamment en matière de rejets).

Les contrôles doivent être effectués sur les équipements présents, et concernent 3 types de rejets, atmosphériques, dans l'eau et la production de déchets.

Il est interdit d'avoir recours à un apport en eau pour diminuer les mesures de rejet, lorsque celles-ci sont trop élevées.

Suite aux interrogations du devenir de la centrale, Monsieur PUEBLA indique la possibilité de remplacer le moyen de production actuel, par un autre tel que le gaz, à plus haut rendement, plus performant et moins polluant, dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

Le site de Porcheville est à ses limites d'utilisation, le projet ne serait réalisable qu'en effectuant une nouvelle construction à proximité du site, ce qui reste envisageable.

A ce jour, il est encore trop tôt pour en parler. La construction d'un tel projet (centrale thermique à cycle combiné gaz) peut être réalisée dans un délai de 4 ans.

#### **4- Présentation du bilan de l'inspection des installations classées sur le site de la centrale EDF** (Voir la présentation)

Monsieur LETERTRE reprend le slide numéro 4 et précise que les contrôles de la tranche 4 ont bien été effectués mais qu'au moment de la réunion, les résultats n'étaient pas encore remontés.

#### **5- Mise en œuvre de la directive SEVESO III**

L'impact de la 3ème évolution de la directive concerne le fioul lourd qui est désormais classé « produit dangereux » et classe l'établissement en niveau haut, sans changement d'activité de la centrale.

Une étude de danger était déjà existante sur le site, elle est révisée tous les 5 ans. Le recensement des substances a lieu, quant à lui, tous les 4 ans.

Une information au public sera faite par le biais d'une plaquette qui sera distribuée aux riverains.

Madame LABEGUERIE pose la question de la capacité de stockage sur le site qui, au vu du nombre d'heures exploitées, devrait être moindre.

Monsieur PUEBLA répond qu'effectivement la capacité va être réduite mais cela ne remet pas en cause le classement de l'établissement.

Monsieur KALTEMBACHER indique qu'EDF relève de la directive européenne.

L'IPPC, directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, a fixé les meilleures technologies disponibles. Mais la centrale n'est plus à la pointe, l'Etat a donc sa part de responsabilité dans la bonne application des directives européennes.

Pour assurer la sécurité entre SARP Industries et EDF, les bacs les plus proches de SARP seront les premiers à être démantelés.

Suite à une question posée sur la surproduction, l'exploitant explique qu'elle peut être transportée et vendue à des pays qui en ont besoin, tout comme la France peut en acheter, c'est le gestionnaire d'équilibre.

La directive SEVESO concerne l'espace européen, le choix politique énergétique est cependant différent d'un pays à l'autre. Le choix de la France se porte sur le nucléaire.

Madame LABEGUERIE veut revenir sur les incidents liés à GDE.

Monsieur KALTEMBACHER indique que cela fera l'objet d'une prochaine CSS.

La séance est levée à 17h10.

Le Président



Henri KALTEMBACHER

